



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 59691

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la rédaction par le corps médical des ordonnances. En effet, dans de nombreux cas, ces ordonnances sont rédigées de manière illisible, ce qui pose des problèmes de relecture, tant par les pharmaciens, que par les patients. Dans tous les cas, cela peut contraindre les uns et les autres à faire des erreurs dans les prescriptions et dans le suivi du traitement. C'est pourquoi, il se permet de lui proposer que les médecins rédigent leurs ordonnances par machines informatiques de façon à limiter toutes erreurs d'interprétation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59691

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2062